

**Bureau du 3 novembre 2003**

**Décision n° B-2003-1799**

objet : **Mission Grand Lyon Véolia environnement à Madagascar du 3 au 9 août 2003**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau a été mis en place en 2003 en partenariat entre Veolia environnement et la Communauté urbaine.

Au cours de son comité de pilotage du 22 mai 2003, destiné à lancer les premiers projets, il a été décidé un soutien à deux actions à Madagascar :

- un programme de travail à Mahajunga soutenu par l'association Ecoles du monde, très implantée dans cette région et apportant son aide auprès de nombreuses communautés rurales et urbaines par des actions globales comprenant l'accès à l'eau,

- un ensemble d'actions dans la région de Fianarantsoa consistant en des adductions d'eau potable et des travaux d'assainissement et d'hygiène publique, dans divers établissements scolaires et des communautés rurales et urbaines.

C'est pourquoi, à la suite de cette proposition du fonds eau, une mission de mise en œuvre a été effectuée du 3 au 9 août 2003, destinée à valider les choix et les dispositifs garantissant le bien fondé des opérations proposées.

Une première série de contacts a été effectuée auprès des autorités de l'Etat concernées par les problèmes de l'eau (premier ministre, ministère de l'énergie et des mines, ministère de la décentralisation). La politique de décentralisation engagée au niveau de l'Etat malgache se concrétise par une réforme territoriale importante et par la mise en place d'organismes publics de coopération intercommunale (OPCI) qui constituent le niveau d'organisation territoriale avec lequel la Communauté urbaine peut coopérer dans le domaine concerné.

Des rencontres avec les autorités et des communautés locales de Fianarantsoa et des visites de terrain ont permis d'aboutir à un protocole de coopération fixant le cadre général du partenariat engagé. En accord avec Veolia environnement, il a été décidé d'accorder un soutien de 150 000 € sur trois ans à diverses opérations d'accès à l'eau et d'assainissement (établissements scolaires, communautés villageoises et urbaines).

Enfin, plusieurs sites de la région de Mahajunga ont été visités. Cela a permis de constater le remarquable travail de l'association Ecoles du monde, conduisant par l'accès à l'éducation à mettre en place une démarche globale d'aide au développement économique et à la santé. Un soutien de 150 000 € sur trois ans en partenariat avec Veolia environnement, sera mis en œuvre ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Accepte** une coopération en partenariat avec Véolia environnement dans le cadre d'un fond de solidarité pour l'eau.

**2° - Apporte** un soutien de 150 000 € sur trois ans.

**3° - Les crédits** nécessaires sont inscrits au budget de la coopération décentralisée rattachée à la direction prospective et stratégie d'agglomération - exercices 2003, 2004, 2005 - centre de gestion 1220 - compte 0 622 800.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,